Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213500036-20251201-2025_100-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 décembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Cécile Perrot, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Jean-Claude Pannetier pouvoir à Catherine Gautier.
Absents : Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14 Présents 12 Votants 13 dont 1 pouvoir
Date de convocation	24 novembre 2025
Date d'Affichage	24 novembre 2025
Secrétaire de Séance	Mathias Canto

Délibération n° 2025-100
Nature de l'Acte 8.8 Environnement

COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS
RPQS 2024 (RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU POTABLE)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport 2024 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais faisant office de Rapport d'activité et de Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services d'eau Potable (RPQS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Entendu la présentation de Mme le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Rapport sur le Prix et la Qualité des services d'eau potable pour l'année 2024,
Prend acte de la présentation du RPQS 2024 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Fait à Andouillé Neuville, le 11 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.